Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700628-20260907-D_2026_061-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHINON

COMMUNE DE
CHATEAU LA VALLIERE

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19
Convocation du 31 Août 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU LA VALLIERE

L'an deux mil vingt-six le 7 septembre à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie, M. DARONDEAU Valéry, Mme HABERT Roberte, M. DUBRAY Dominique, Mme GUERCHE Sylvie, Mme BRUN Isabelle, M. BOUZEAU Yannick, Mme JOSELON Cristina, M. MADI Zaïnal, Mme SIROP Julie, M. CHOULET Philippe, M. BOUREL Guillaume, Mme LEROY Clara, M. DUMAIS Jérémy, M. CHAPIN Bernard, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia, Mme WECLEWICZ Catherine.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS :

Mme HELIERE Sophie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° D_2026_061

Objet :

- FINANCES :

*** SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES, DON DE 2 000 € A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF AIDES SINISTRES)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Château la Vallière tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Château la Vallière contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 2 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700628-20260907-D_2026_061-DE

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve ce soutien financier,
- décide de faire un don d'un montant de 2 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées,
- et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Secrétaire de séance,

S HELIERE

Le Maire,

JC GAUTHIER

MAIRIE de CHATEAU-LA-VALLIERE (Indre-et-Loire)

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 10/09/2026 et de la réception en Préfecture le 10/09/2026

Le Maire,

JC GAUTHIER.

MAIRIE de CHATEAU-LA-VALLIERE (Indre-et-Loire)